

ACCOMPAGNEZ
UN ENFANT DANS
SA SCOLARISATION



PLUS D'INFORMATIONS ?

WWW.ECOLIERSDUSENEGAL.ORG

ASSOCIATION « ECOLIERS DU SENEGAL »

35 bis avenue des Fougères – Cassy – 33138 LANTON

e-mail : contact@ecoliersdusenegal.org

Association d'intérêt général enregistrée le 17 janvier 2001
à la sous préfecture de Bordeaux sous le N° 9/05542



ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL

ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.



TENDRE LA MAIN À UN ENFANT POUR ALLUMER L'ESPOIR, LUI FAIRE ACQUÉRIR LES BASES FONDAMENTALES QUI LUI PERMETTRONT DE MIEUX ASSURER SON AVENIR ET DE PARTICIPER À L'ÉMERGENCE DE SON PAYS... TEL EST LE BUT QUE NOUS POURSUIVONS.

QUI SOMMES-NOUS ?

Des parrains qui financent une scolarité, établissent une relation suivie avec un enfant, échangent courriers, photos, dessins et bulletins de notes et peuvent venir lui rendre visite.

Des donateurs qui veulent participer à la réalisation de nos projets en favorisant les conditions de la scolarisation.

Créée en 2001, l'association d'intérêt général « Ecoliers du Sénégal » est non confessionnelle et apolitique. Elle compte aujourd'hui 170 parrains et accueille 320 enfants dans ses écoles partenaires.

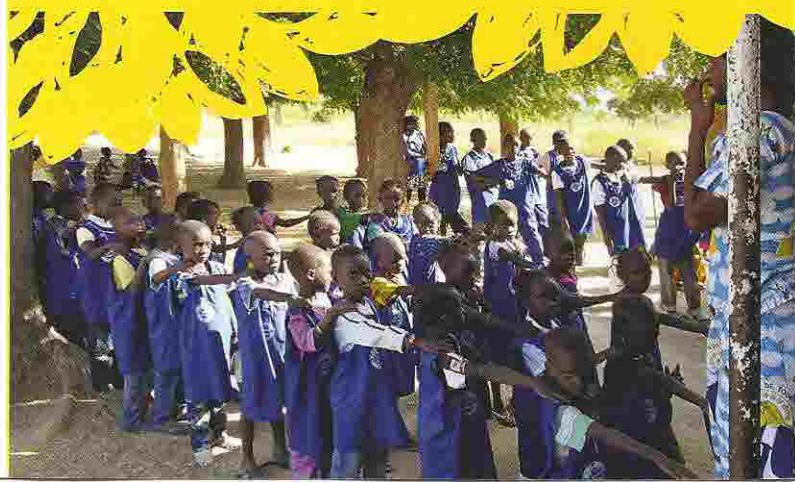
Les fonds sont remis directement aux écoles. Des objectifs annuels sont déterminés conjointement. Un bilan des résultats est effectué sur place deux fois par an.



SCOLARISER LES ENFANTS EN MAL D'ESPOIR

L'Association concentre ses actions à proximité des villes de Thiès et M'bour. Elle assure le financement de la scolarisation d'enfants dans une situation précaire pour leur permettre de saisir la chance d'un meilleur avenir. Elle finance l'agrandissement, la maintenance et les frais de fonctionnement de plusieurs écoles de brousse.

Les écoles sont d'un confort sommaire mais suffisant pour permettre une bonne scolarité. L'enseignement y est dispensé en français. **Les résultats obtenus sont supérieurs à la moyenne nationale.**

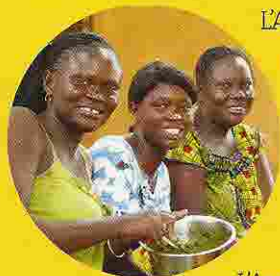




ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE ET L'EXCELLENCE

Les élèves sont sélectionnés par nos partenaires sénégalais sur des critères d'urgence et d'efficacité. Les parents sont tenus de participer au financement de la scolarité pour une part minimale afin de s'assurer de leur total engagement. Dans des cas de réussite exceptionnelle, l'Association s'efforce d'accompagner les élèves dans les collèges et lycées de nos partenaires.

DES PROFESSEURS FIABLES, PASSIONNÉS ET EXPÉRIMENTÉS



L'Association s'appuie sur des partenaires locaux qui se conforment à sa charte. Elle finance le salaire d'enseignants diplômés sélectionnés par ses partenaires pour leur expérience et leur engagement.

L'Association programme une visite de concertation pédagogique deux fois par an.

déjeuner selon les possibilités

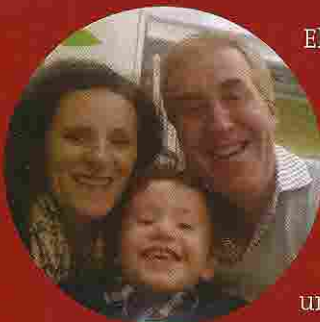
TEMOIGNAGES



Adama Sarr a été parrainé en 2002. Non scolarisé, son horizon était, comme tous les enfants de brousse, le travail au champ et une vie précaire dans son village. Parrainé, il entre à l'école de brousse de M'Bourock en primaire. Après une scolarité exemplaire, il intègre la 6^{ème}. Il poursuit actuellement sa scolarité au lycée à Thiès. En 1^{ère} S, il se destine à un métier d'ingénieur en hydrogéologie pour forer et entretenir des puits dans les villages environnants.



Huguette et Roger ont été touchés il y a 9 ans par le récit émouvant du voyage au Sénégal d'un ami déjà engagé dans l'association. Ils décident de parrainer chacun un enfant. Leurs premiers filleuls arrivés en fin de CM2, ils reprennent deux nouveaux enfants en parrainage. Huguette est partie plusieurs fois rendre visite aux filleuls et à leurs familles dans leur village.



Elisabeth et Stéphane découvrent l'Association « Ecoliers du Sénégal ». C'est l'opportunité pour eux d'aider un enfant dans sa scolarité tout en faisant découvrir à leur fils, Arthur, une culture différente de la sienne.



ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL
ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

BULLETIN RÉPONSE

Je souhaite adhérer à l'Association en tant que membre bienfaiteur. J'envoie un chèque de :

.....€ (30 € / an minimum)

Je souhaite adhérer à l'Association en tant que membre actif en parrainant un enfant :

Paiement annuel 150 € par chèque à l'ordre de Association Ecoliers du Sénégal

Paiement mensuel par prélèvement (13€) : l'association vous contactera

Je ne souhaite pas adhérer à l'Association mais j'envoie un chèque de :€

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE E MAIL :

ADRESSE POSTALE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

À ADRESSER À :

« ECOLIERS DU SÉNÉGAL »

35 B av des fougères 33138 LANTON

E-mail : contact@ecoliersdusenegal.org

Tél. 05 56 60 65 90 - Mob. 07 86 01 75 87

Reçu fiscal adressé chaque année au mois de mars (envoi immédiat pour les entreprises)



NOUS AIDER

En vous engageant dans un parrainage, vous établissez un rapport direct avec un enfant. Vous devenez membre actif de l'Association, vous pouvez participer à l'Assemblée Générale, aller visiter la famille de votre filleul avec le directeur de l'école, échanger des dessins, recevoir annuellement sa photo, son bulletin de notes, etc...

Votre participation est de 13€ par mois (prélèvement automatique) ou 150 € par an (chèque)

Vous pouvez aussi être membre bienfaiteur en nous apportant un don égal ou supérieur à 30€.

En adhérant à l'Association, vous recevez son bulletin d'information semestriel, et vous pouvez participer à l'Assemblée Générale annuelle.

L'Association est d'intérêt général. A ce titre elle ouvre droit à réduction d'impôt à hauteur de 66% des dons effectués. Pour 13€ versé par mois, votre contribution réelle est de 4,33€.

ADAMA, FATOU, SAFI, DJIBANE ET LES AUTRES ENFANTS
VOUS DISENT MERCI !